

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de BESANCON

Commune de
VUILLAFANS

Extrait du registre
des délibérations de la Commune

Nombre de membres

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 14
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0
- exclus : 0
- démissionnaire : 1

Date de convocation :
27/03/2025

Objet de la délibération :

Délibération pour valider la
demande d'admission en non-
valeurs de produits irrécouvrables
du budget communal en 2025

Séance du 09 /04/ 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril à 20 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VUILLAFANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du 27/03/2025.

Sous la présidence de M. Claude CURIE, Maire.

Présents : Anne-Lise BOESINGER, Céline BOUVERET, Patrick CHANUSSOT, Claude CURIE, Marie-Thérèse CRETIN-GUTH, Yves GAMELON, Jean-Benoît LAMBERT, Sylvie PERRET-GENTIL, Olivier THOURIN, Bernard WOZNY.

Absents excusés : Benjamin DOLE, (procuration à Stéphane MEREL, Michelle HOUSER, (procuration à Sylvie PERRET-GENTIL).

Absents :

Démissionnaire : Alain KIBLER.

Secrétaire de séance : Sylvie PERRET-GENTIL.

Président de séance : M. le Maire, Claude CURIE.

M. le Maire informe le conseil municipal que sur proposition de Mme la Trésorière du Trésor public d'Ormans, par mail explicatif en date du 19 mars 2025 relatif à la demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant le budget communal, il convient :

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivant dont la liste et jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes qui couvrent les années 2018 à 2022, s'élève à 18,68 euros.

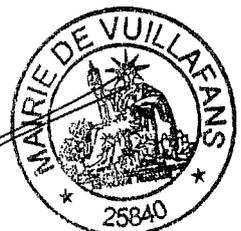
Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget communal de l'exercice en cours de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré à Vuillafans, le 09 avril 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, M. le Maire, Claude CURIE





Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture du Doubs

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2025-04-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: VUILLAFANS commune

N° de SIREN: 212506331

Numéro Acte de la collectivité locale: DCM_2025_04_034

Objet acte: ADMISSION NON VALEUR 2025 BUDGET COMMUNAL

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.5-Autres

Identifiant Acte: 025-212506331-20250409-DCM_2025_04_034-DE

Rapport d'erreur(s):